

## REUNION DU 14 FEVRIER 2012 A 18 HEURES

---

L'an deux mille onze, le **quatorze février** à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni salle de la mairie sous la présidence de Monsieur BRIE Simon, Maire de LATILLE.

**Etaients présents :** Mesdames Florence MARMAIN, Manuela MASSET- DAVID, Marie-Christine BARON.  
Messieurs Simon BRIE, Régis BRAULT, Philippe THIBAUT, Laurent POUBLANC, Philippe ROQUET et Robert DAUGÉ.

**Etaients absents excusés :** Madame BRUNET Stéphanie et Monsieur Philippe NIVAU (en commission école) absents jusqu'à 20 h 30.

*Mme Florence MARMAIN a été élue secrétaire de séance.*

**Date de convocation : 06/02/2012**

---

### APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU A L'UNANIMITE

#### **2012 – 001 REVISION PLU**

Monsieur le Maire fait part qu'il convient d'intégrer dans le projet de modification n°1 du PLU la mention suivante pour la zone UD :

« les dispositions de l'article UD10 relatives à la hauteur maximale des constructions à respecter ne s'appliquent pas aux établissements publics d'intérêt collectif ».

En effet, Le projet d'extension des bâtiments du collège dépasse la hauteur maximale autorisée par le PLU. A voir lors de la prochaine commission de révision/modification du PLU.

#### **2012 – 002 VOTE DES SUBVENTIONS 2012-**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2012</b>
Bibliothèque Départementale de Prêt	135 €
Association de chasse	450 €
Association de pêche	100 €
Comité d'animation	EN ATTENTE
Anciens combattants	760 € + 50 € *
Ecole de musique	En attente
Famille rurale	380 €
Club de l'amitié	200 €
Fonds de solidarité au logement	150 €
Banque alimentaire départementale	300 €
Joie et Santé	40 €
Prévention routière	35 €
Association parents d'élèves (primaire-maternelle)	300 €
Latiyakolexions	150 €
Les amis du bourg de LATILLE	150 €
FNATH (fédération des accidentés du travail)	100 €
Comité de Jumelage	En attente
Un hôpital pour les enfants	50 €
UNSS	1000 €
Couleur LATILLE	150 €**

\* 50 € supplémentaires qui correspondent à la participation communale aux bleuets de France (Office Nationale des Anciens Combattants).

\*\*Cette association sollicite une aide financière de 500 € pour l'achat de chevalets – Il leur est conseillé de déposer une demande de subvention auprès de la Commission Culture de la Communauté de Communes

---

#### **2012-003 VOTE DES SUBVENTIONS 2012 - ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote comme suit les subventions pour les associations sportives selon le mode de calcul ci-après :

**Tranche fixe** : 280 €

**Tranche modulable** : Catégorie jeunes (enfants – de 17 ans) : 7€ / enfant  
Catégorie adultes : 10 € / adulte

Soit un versement de :

- Pacifique Volley = 440 €
- Pacifique Tennis = 1040 €
- Pacifique Football = 739 €

Monsieur le Maire est autorisé à effectuer les mandatements correspondants.

#### **2012-004 AUTRES DEMANDES DE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable aux demandes ci-dessous :

Comité départemental de la retraite sportive CODERS : cette association anime 1 atelier mémoire tous les mardis.

Association française des sclérosés en plaques

Maison familiale de Gençay : 2 élèves de la commune

Ligue contre le cancer

Chambre de Métiers et de l'artisanat : 6 élèves de la commune

Festi 86 : demande de subvention d'un montant de 500 €. Le Conseil souligne qu'il met gratuitement à disposition de FISTI86 la salle des fêtes pendant les 2 week-ends.

#### **2012-005 DEMANDE DE SUBVENTION SPECTACLE DE NOEL 2011 – APE ECOLE PRIMAIRE/MATERNELLE**

Le 15 décembre dernier l'APE en collaboration avec les écoles a organisé un spectacle de Noël et comme chaque année l'APE sollicite une subvention à hauteur de 50% du coût du spectacle.

Montant de la subvention sollicitée : 296.70 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à effectuer le versement.

#### **2012 – 006 DEMANDE D'ADHESION AU SIVEER**

Monsieur le Maire après avoir rappelé que la collectivité est membre du SIVEER, informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 16 décembre 2011, le Comité du SIVEER a donné son accord pour l'adhésion au SIVEER des communes de Cernay, La Puye et Angles sur l'Anglin.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'accepter la demande d'adhésion au SIVEER des communes de Cernay, La Puye et Angles sur l'Anglin

- et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

#### **2012 – 007 DELIBERATION RATIO PROMU/PROMOUVABLES**

Vu la délibération en date du 29/11/2007 adoptant le tableau des ratios promus / promouvables,

Considérant qu'il convient de le modifier et ce, en raison des nouveaux cadres d'emploi des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives et également des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Monsieur le Maire propose le projet ci-dessous qui ensuite sera soumis pour avis au Comité Technique Paritaire :

CATEGORIE	CADRE D'EMPLOI	Grade d'avancement possible	Ratio en %
B	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur des APS Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
		Educateur des APS Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
B	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
		Assistant de conservation Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %

#### **Accord du Conseil Municipal**

#### **2012 – 008 CESSION LICENCE IV**

Par courrier Maître CAPEL revient vers la municipalité en qualité de Liquidateur de l'EURL la belle fontaine ouverte par jugement du Tribunal de Commerce de POITIERS en date du 14/06/2011.

En effet Maître CAPEL cherche un acquéreur pour la licence IV et demande à la municipalité si elle est intéressée.

Si oui, une offre chiffrée devra être formulée par délibération et transmise à son étude afin d'être soumise à la décision de Monsieur le Juge Commissaire qui statuera sur les offres déposées en application de l'article L.642-19 du code du commerce.

Après un large débat sur l'acquisition ou non de cette licence par la collectivité, par le propriétaire des bâtiments ou par l'ALCAE, Monsieur le Maire propose de rencontrer les différents interlocuteurs pour connaître leur position. Le Conseil souligne qu'il serait dommageable que cette licence quitte la commune.

A REVOIR

### **2012 – 009 COMITE D'ANIMATION**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier annonçant la démission collective du bureau du Comité d'Animation.

### **2012 – 010 FESTIVAL FETES ESCALES 2012 EN VOUGLAISIE**

Les FETES ESCALES est un festival pluridisciplinaire. Plusieurs animations culturelles sous la forme de spectacles, concerts, ateliers, expos revisitent des sites historiques de Vouglaisien afin de valoriser le patrimoine rural.

Pour 2012 la volonté est de mettre en lien les journées du patrimoine avec le festival. Ainsi, des initiatives locales pourront être mutualisées, soutenues et valorisées par le biais de la manifestation, par la mise en lumière des sites lors des soirées.

En ce qui concerne notre commune, le 15 septembre en soirée Yannick JAULIN investirait la cour du Château de la Chèze pour un spectacle et le 16 septembre un concert serait organisé à l'église avec également des animations autour de cet édifice.

Le Conseil Municipal est tout à fait favorable à ce programme et donne son accord.

### **2012 – 011 LES HEURES VAGABONDES 2012**

Le 18 août prochain les HEURES VAGABONDES seront clôturées à LATILLE avec un concert pouvant réunir jusqu'à 10.000 personnes.

Une visite de sécurité avec tous les organisateurs pour la validation de cet événement sur notre commune est programmée dans les prochains jours.

2 lieux sont envisagés : le stade ou le château de la Chèze (accord du propriétaire) mais en raison du nombre important de spectateurs attendus le stade sera vraisemblablement le lieu le mieux approprié (espace, stationnement des véhicules, bâtiments collège/ vestiaires à proximité pour la logistique...).

Monsieur le Maire va programmer une réunion début mars avec toutes les associations pour préparer cet événement.

### **2012 – 012 DEVIS RIDEAUX SALLE DES ASSOCIATIONS**

Montant du devis pour l'installation de rideaux salle des associations: 386.82 €.

Accord du conseil Municipal.

### **2012 – 013 AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL ADJOINT ADMINISTRATIF**

Considérant le surcroît de travail notamment en matière d'urbanisme, et en communication avec la création du site internet de la commune et son suivi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le temps de travail de l'Adjoint Administratif de 32 à 35h/ semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition et décide l'augmentation du temps de travail de 32 à 35 heures/semaine de l'Adjoint Administratif 2<sup>nde</sup> classe et ce, dès le 1<sup>er</sup> mars 2012.

La commission administrative paritaire sera saisie pour avis.

### **2012 – 014 REGIME INDEMNITAIRE DES REGISSEURS**

Vu l'instruction codificatrice du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités et des établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Monsieur le président rappelle à l'assemblée qu'une indemnité de responsabilité peut être attribuée aux régisseurs de recettes et aux régisseurs d'avances et que les taux de l'indemnité sont fixés par délibération dans la limite des taux en vigueur pour les régisseurs des collectivités locales.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

#### **DECIDE**

- d'allouer l'indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires aux taux prévus par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 :

Régie de recettes régisseur titulaire : 110 €/an

Indemnité prévue par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 en fonction du montant moyen des recettes mensuelle

- charge Monsieur le Maire d'arrêter les montants individuels à verser aux agents concernés

### **2012 – 015 CONVENTION DE MISE EN DISPOSITION – CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion, en application des dispositions de l'article 25 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée, a créé un service de remplacement pour faire face à des besoins temporaires d'agents, selon les cas prévus à l'article 3 de la loi susvisée.

A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention de mise à disposition avec le Centre de Gestion (qui restera annexée à la présente).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter cette proposition et s'engage :

\* à rembourser à cet organisme la totalité des salaires et indemnités augmentés des charges patronales, versées à l'intéressé.

\* à verser une participation égale à 4% des salaires bruts des agents effectuant le remplacement pour les collectivités ou établissements non affiliés

\* donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signature de la convention et des différents actes en découlant.

### **2012 – 016 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

Pour faire suite au diagnostic d'assainissement (réalisé en 2005 par le bureau d'étude IRH) la Commune a prévu des travaux programmés sur 4/5 ans ; en effet, bien que la commune dispose des éléments nécessaires à l'acheminement et le traitement des eaux usées, l'étude a permis de révéler quelques anomalies sur le réseau :

- le mauvais état général du réseau d'assainissement de la rue de la république et la Place Robert Gerbier. Celui-ci sera à remplacer.

- introduction d'eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement. De plus, place robert gerbier des rejets d'eaux usées ont été retrouvés dans le réseau d'eaux pluviales. Ceci montre l'importance de la création d'un réseau séparatif.

- insuffisance du dimensionnement du réseau d'eaux pluviales sur la rue du docteur roux et la place robert gerbier.

Afin d'optimiser le fonctionnement du système d'assainissement de notre commune et de protéger le milieu naturel plusieurs aménagements et réhabilitation sont nécessaires.

Le but des travaux envisagés est de :

- remplacer le réseau d'assainissement en mauvais état général

- résoudre les problèmes de rejets des effluents domestiques dans le réseau d'eaux pluviales

- limiter les eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement EU

- Redimensionner le réseau d'eaux pluviales dans la rue du docteur roux et la place robert gerbier.

Pour cela, la réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune est nécessaire conformément au schéma directeur de l'étude diagnostique.

Les travaux envisagés permettront de collecter séparément les Eaux Usées et les Eaux Pluviales afin d'éviter les rejets polluants domestiques dans le réseau hydraulique superficiel et souterrain en phase avec les nouvelles réglementations pour un montant estimatif de 273006 € HT.

De plus, des travaux urgents de séparatif eaux usées / eaux pluviales doivent également être réalisés dans le secteur de la rue du Petit Bourg. Une estimation chiffrée par le bureau d'étude COE évalue les travaux à la somme de 96320 €HT.

Tableau de financement :

Subvention Conseil Général 20%*	73865 €
Subvention Agence de l'Eau 20%*	73865 €
DETR	103411 €
Fonds propres ou emprunt	118185 €

*\*Les dossiers ont été déposés auprès des services concernés- en attente de réponse*

Compte tenu de l'importance des travaux Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour une demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

**ACCORD du Conseil Municipal à l'unanimité.**

### **2012 – 017 VILLAGE « LES CLOUX » - DESIGNATION D'UN NOM DE RUE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer la rue (située entre la route des essarts et la rue du gymnase) CHEMIN DU HAUT CLOU. Les différentes administrations, la commune de Chiré en Montreuil limitrophe et les habitants seront avisés par courrier.

**2012 – 018 SUBVENTION TRAVAUX DE L'EGLISE :** La région subventionne les travaux de l'église à hauteur de 15.000 €.

**2012 – 019 POSTE DE 4EME ADJOINT :** Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'un élu, Mr DAUGÉ, de nommer un 4<sup>ème</sup> adjoint.

Ce dernier explique au Conseil Municipal qu'il passe beaucoup de temps en commissions, qu'il se déplace énormément et demande donc au conseil de se prononcer sur sa nomination au poste de 4<sup>ème</sup> adjoint.

Après en avoir délibéré, des membres du conseil demandent au Maire et aux Adjoints de se réunir pour évoquer la question et par conséquent de revoir cette demande ultérieurement.

De plus, il est également évoqué la question des frais de déplacement, des frais d'assurance pour des élus autres que le Maire et les Adjoints lors de réunions hors collectivité.

**Stéphanie BRUNET et Philippe NIVAU arrivent en séance**

### **2012 – 020 COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLE PRIMAIRE**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme BRUNET et à Mr NIVAU pour effectuer le compte rendu du conseil d'école primaire.

Il a été évoqué les questions suivantes :

- 2 sorties sont programmées cette année : 1 Zoo et 1 Château : financement par la coopérative scolaire.

- bilan financier du voyage scolaire à Suc et Sentenac : Coût 6174 € pour 22 enfants dont le financement a été le suivant :

1250 € par la commune - 600 € de subvention PEP - 600€ de l'APE - 400 € du Conseil Général - 134€ Coopérative scolaire – participation de 145€/enfant.

- demande d'acquisition d'un ordinateur pour la Direction : en effet, le travail de réalisation du CD sur le voyage a été fait sur le matériel personnel du directeur. Le conseil décide de ne pas donner une suite favorable à la demande.

- en raison des effectifs pour la rentrée prochaine, demande d'ouverture d'une 3<sup>ème</sup> classe pour l'école maternelle : Le conseil Municipal appuie la demande et mettra à disposition les locaux et le matériel nécessaires.

### **2012 – 021 DEMANDE DE SUBVENTION - PROJET PEDAGOGIQUE DES ECOLES « Découverte de l'Afrique Noire et de sa culture »**

Dans le cadre du projet pédagogique des écoles « *Découverte de l'Afrique Noire et de sa culture* » Monsieur le Maire rappelle le coût de ce projet :

Découverte d'instruments (primaire) : 585 €

Découverte de la danse (maternelle) : 32.50 € par séance

Elaboration du spectacle de fin d'année (toute l'école) : 1782.50 €

TOTAL : 2627,50€ soit 437.90 €/classe.

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention pour aider au financement de ce projet et propose au Conseil Municipal de délibérer sur ce montant.

Après un large débat le Conseil Municipal décide :

- de verser la somme de **12€ / enfant /an** pour aider au financement de l'ensemble des projets pédagogiques y compris les voyages. Le versement sera effectué sur la coopérative scolaire (primaire et maternelle).

Il avait été demandé de fournir plusieurs devis compte tenu du coût, tel n'est pas le cas et de plus le document présenté ne fait ressortir aucun numéro d'affiliation professionnelle.

Monsieur le maire et Mme MARMAN évoquent l'éventualité de faire appel à un professionnel de l'association d'écoles de musique du territoire Vouglaisien : DE SI DE LA. Ce professeur de musique intervient auprès des enfants, et il est également membre du comité de jumelage YAKO-VOUGLAISIEN et a une parfaite connaissance de l'Afrique Noire.

### **2012- 022 QUESTIONS DIVERSES**

- Goûter des Aînés : le 18 mars à la salle des fêtes – proposition d'animer par un bal.

- terrain communal situé aux Bruères : le Conseil accepte de le vendre mais il convient de voir la question plus précisément : la superficie, le tarif de vente ...A REVOIR

- Vote du budget primitif : le 20 mars à 18 heures

- réserve à eau au lieu dit « le chaffault » : il convient de réaliser une convention avec le propriétaire du terrain pour l'installation de la réserve à eau.

- parking covoiturage avenue du poitou : stationnement perpendiculaire à la route impossible – à revoir en épis ou agrandir l'espace.

**La séance se lève à 21 heures**